



DROIT & PROCÉDURE

LUNDI 2 OCTOBRE 2017 de 17 h 30 à 19 h 30

Maison du Barreau de Paris - Grand Auditorium
2/4 rue de Harlay - 75001 Paris

CONFÉRENCE DÉBAT SUR LE THÈME :






QUEL OFFICE DU JUGE EN 2018 ?

Plaidoyer pour un juge moins souvent mais un juge plus présent



Accueil des participants :

Emmanuel JULLIEN, avocat au barreau de Paris,
Président de DROIT & PROCÉDURE

Première table ronde : Le procès sans le juge (ou comment éviter les lenteurs de la procédure mais aussi les délais couperets et leurs sanctions)

-  Corinne BLÉRY, maître de conférences HDR à la faculté de droit de Caen
-  Muriel CADIOU, avocate à la Cour d'appel de Paris, membre du conseil d'administration de DROIT & PROCÉDURE
-  Claude DUVERNOY, ancien bâtonnier du barreau des Hauts de Seine, Président de l'HEDAC, Président de la Fédération Française des Centres de Médiation (FFCM), Président de MÉDIATION EN SEINE
-  Renaud Le BRETON de VANNOISE, Président du tribunal de grande instance de Bobigny
-  Fabien WAECHTER, Président de LEXBASE

Deuxième table ronde : Le juge dans le procès (ou comment faire du temps du procès un temps utile)

-  Irène LUC, Présidente de chambre à la cour d'appel de Paris
-  François TEYTAUD, avocat à la cour d'appel de Paris

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Véronique JEANDÉ – Secrétariat DROIT & PROCÉDURE
☎ 01 34 74 38 95 / 06 88 90 78 12 - jeande.veronique@orange.fr
www.droitetprocedure.com

Inscription : 30 € TTC

Gratuit pour les membres de l'Association, les Magistrats et les étudiants.



*Cette conférence-débat est validée
au titre de la formation continue obligatoire des avocats*

